

DÉPARTEMENT  
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

### Décision n° 002024\_61

Arrondissement de TORCY

**Objet :** *Demande de subventions auprès du Département de Seine-Et-Marne dans le cadre du fonds d'aménagement communal (FAC) pour le projet de CTM rue Eiffel ainsi que celui de la PMI et du RPE au 43 rue de Paris*

*Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Départemental n°1/01 du 14 Juin 2019, relative à la création d'un dispositif contractuel départemental pour les communes de plus de 2000 habitants.

Vu la délibération du Conseil Départemental n°1/01 du 24 Septembre 2020, relative à la modification du règlement du Fonds d'Aménagement Communal (FAC).

Vu la délibération du Conseil Municipal n°02020\_06 du 17 Juin 2020 relative aux délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire.

Vu la décision municipale n°002024\_014 du 02 Février 2024 relative à la demande de subventions auprès du département de Seine-Et-Marne dans le cadre du fonds d'aménagement communal (FAC) (candidature).

Considérant le programme d'actions de la commune de Gretz-Armainvilliers :

- Construction d'un nouveau centre technique municipale rue Eiffel pour un montant de 1 132 811.54 € HT
- Réhabilitation de locaux existants au n°43 rue de Paris pour y accueillir la PMI et le RPE pour un montant de 1 823 548.42 € HT.

Considérant que la commune restera Maître d'ouvrage de l'ensemble de ces actions.

#### Décide :

**Article 1:** De solliciter l'aide du Département de Seine-Et-Marne pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 300 000 € par projet, dans le cadre du dispositif FAC pour les opérations suivantes :

Envoyé en préfecture le 02/08/2024

Reçu en préfecture le 02/08/2024

Publié le 12 AOUT 2024

ID : 077-217702158-20240801-0002024\_061-AU



OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITE dans le cadre du FAC	CALENDRIER PREVISIONNEL TRAVAUX	Autres Financements sollicités
CTM rue Eiffel	1 823 548,42	300 000,00	2025	REGION 647 031,92 €
PM / PME 43 rue de Paris	1 132 811,54	300 000,00	2025	CAF 200 000 € REGION 352 988,08 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 956 359,96</b>	<b>600 000,00</b>		<b>1 200 000,00</b>

**Article 2 :** Valide le principe de signature de tout contrat cadre ou convention nécessaire à cet effet,

**Article 3 :** La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

**Article 4 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Et-Marne
- Monsieur le Comptable assignataire
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 1er août 2024  
Monsieur le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

